

Les *jeunes* avaient si bien parlé ! Je me trompais, Messieurs. Dès que M. Jacquier eut pris la parole, je compris que j'étais en présence de l'un des plus beaux types d'orateur que l'on puisse imaginer. Il a gardé le feu de la jeunesse, et il a de plus l'expérience à son crédit. C'est un *vieux* qui a su rester *jeune* dans tout ce que la jeunesse a de fougueux et d'entraînant ; mais c'est un *vieux* qui parle avec la triple autorité de l'âge, du talent éprouvé et du succès acquis. Jen'insisterai pas, Messieurs, sur le splendide discours du brillant orateur lyonnais, il couronnait dignement tout ce que j'avais vu et entendu en cette mémorable journée.

(A suivre.)

LITANIES

Consultation



QUESTION. — Un curé nous demande s'il est permis, dans le chant des litanies de la Sainte Vierge de réunir plusieurs invocations sous un seul *ora pro nobis*.

RÉPONSE. — « La Sacrée Congrégation des Indulgences a plusieurs fois déclaré de vive voix que les indulgences attachées à la récitation des litanies de la Très Sainte Vierge peuvent *toujours* être gagnées, que l'*ora pro nobis* soit chanté après chaque invocation ou après trois invocations réunies ou même davantage, ou qu'après ces invocations il ne soit dit qu'une fois ou répété plusieurs fois. La Sacrée Congrégation approuve toute manière de chanter ces litanies en usage reçu et approuvé par la dévotion du peuple fidèle. »

Les directeurs des *Ephemerides liturgicæ*, dans leur numéro de janvier 1890, ont affirmé avoir posé eux-mêmes cette question à la Sacrée Congrégation et en avoir reçu cette réponse.

AUX PRIERES

Fr. Chrysostôme (Désiré Brochu), Longue-Pointe.

Sr Sainte-Bibiane, Marie-Antoinette Dionne, des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal.

Sr Marie de Sainte-Euphrasie, Marie-Louise Perreault, des religieuses du Bon-Pasteur, Montréal.

Mlle Louisa Courville, de Saint-Joseph à Montréal.